



## Ille-et-Vilaine : en 2017, une densification des EPCI autour de Rennes Métropole

Rachel Collet, Insee

La promulgation en 2015 de la loi NOTRe (*encadré*) a conduit à une refonte de la carte de l'intercommunalité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre d'EPCI à fiscalité propre a diminué d'un quart en Ille-et-Vilaine, passant de 24 à 18 (*figure 1*). Parmi ces 18 EPCI, on trouve des intercommunalités de divers statuts : 14 communautés de communes (CC), 3 communautés d'agglomération (CA) et une métropole, celle de Rennes.

La CC de Fougères Communauté a fusionné avec 15 communes pour fonder une nouvelle CA peuplée de plus de 50 000 habitants et au champ de compétences élargi. Le relèvement du seuil minimal de population à 15 000 habitants a entraîné des regroupements de CC, leur nombre passant ainsi de 21 à 14 (*figure 2*). Les EPCI autour de Rennes Métropole, désormais moins nombreux, deviennent donc plus grands et plus peuplés.

Par ailleurs, la CC du Pays de Redon chevauche 3 départements et 2 régions. Elle est en effet composée de 12 communes d'Ille-et-Vilaine, 11 du Morbihan et 8 de Loire-Atlantique. Son statut évoluera au 1<sup>er</sup> janvier 2018, puisqu'elle deviendra une CA.

Trois communes costarmoricaines dépendent de la CC Côte d'Émeraude, majoritairement localisée en Ille-et-Vilaine. A contrario, aucune commune bretillienne ne fait partie d'un EPCI situé dans un département limitrophe.

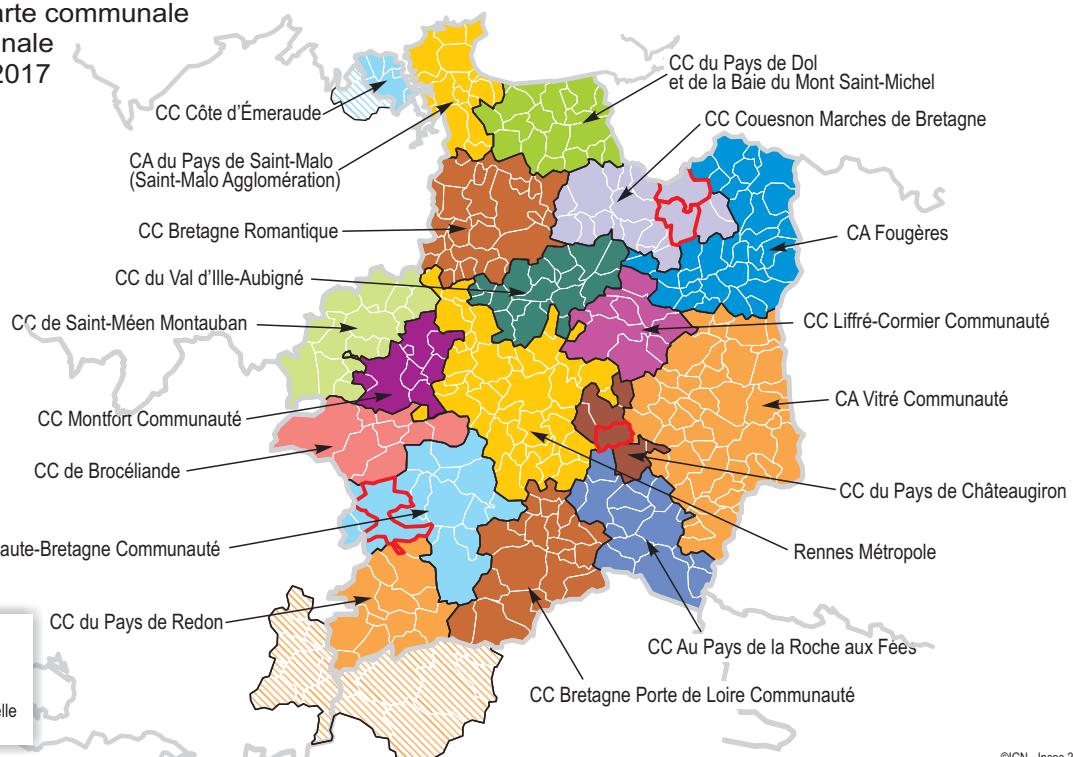
Dans le cadre de la loi MAPTAM<sup>1</sup>, l'Ille-et-Vilaine compte un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) : celui du Pays de Saint-Malo. Créé en 2015, il résulte d'un regroupement de la

*1- Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.*

### 1 Ille-et-Vilaine : 1 métropole, 3 communautés d'agglomération et 14 communautés de communes

#### La nouvelle carte communale

et intercommunale  
au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Source : Insee, Code officiel géographique.

